

Journal d'Auvillar

B U L L E T I N D ' I N F O R M A T I O N S M U N I C I P A L E S

Le mot du Maire

Aujourd'hui, j'ai encore envie de vous dire que votre équipe municipale oeuvre beaucoup à



la rénovation et à la mise en valeur de notre cité: l'église Sainte Catherine, la rue Saint Pierre, le cœur du village. Peut-être que pour certains d'entre vous cela n'avance pas assez vite, mais il faut savoir que pour les élus c'est un travail au quotidien, que cela représente des "tonnes" de dossiers : contacts téléphoniques, courriers, permis, autorisations, arrêtés, demandes de subventions... toutes les subventions. Maintenant, je me rends compte que la constitution du dossier administratif d'un projet est beaucoup plus longue dans le temps que la concrétisation de celui-ci. Cependant, même si cela demande beaucoup d'obstination nous irons au bout de tous nos projets, car ils nous semblent raisonnables pour Auvillar.

Ainsi nous travaillons à rendre Auvillar plus accueillant pour en faire un pôle touristique de qualité.

Suite p.6

Billet d'humeur...

J'en vois déjà qui, à la lecture du titre, vont se dire : « Encore un qui va nous ressasser le coup de la crise »! Eh bien non ! Non, car l' élu que je suis est plutôt satisfait de la tournure que prennent les événements à Auvillar.

L'équipe municipale, conduite depuis presque une année par Michel Delrieu, montre à l'évidence une cohésion certaine. L'image qu'Auvillar véhicule à l'extérieur des murs de la vieille cité évolue favorablement si on en croit l'attention avec laquelle les édiles i n t e r c o m m u n a l e s e t départementales étudient nos projets.

Suite p.6



Le 24 janvier, la tempête est passée sur notre commune causant quelques dégâts. Lire p.7

Redécouvrons notre patrimoine !

Depuis le Moyen-Âge une partie des eaux pluviales du centre historique d'Auvillar est évacuée via un réseau de canalisations qui débouche en contrebas de la rue des Nobles.

Un mur de soutènement en briques et pierres de taille, couronné par une voûte en plein cintre, domine le fossé qui partage les jardins des maisons « Labau » et « Déjean ».

Aujourd'hui cet élément architectural remarquable n'est plus visible car camouflé par un rideau dense de ronciers, sureaux et autres végétaux sauvages.

Afin de rendre visible cette construction séculaire et de mettre en valeur l'environnement du Peyrat et du lavoir, la municipalité organise une matinée de débroussaillage le dimanche 5 avril 2009 à partir de 8h30.

Pour mener à bien cette opération, tous les habitants volontaires et disponibles ce jour, sont chaleureusement conviés à cette "aventure" mêlant amour du patrimoine de notre cité, rencontres et convivialité.

Du matériel tels que cisailles, sécateurs, fourches et autres outils seront également les bienvenus.

Pensez à vous munir de bottes, gants et autres protections et laissez aux armoires votre tenue habituelle du dimanche.

Cette matinée dominicale sera ponctuée par un casse croûte offert aux participants.

Chantier international avec l'Association Citrus

Le cœur du village, cet été, se parera de toutes les couleurs du monde. S'il est dit qu'un lavoir était le lieu de toute les rencontres encore au début du siècle dernier, celui de La Fontaine fera honneur à son histoire cet été.

Suite p.5

SPECTACLE DE RUE

Vendredi 3 et samedi 4 juillet 2009, nous proposons aux Auvillalais un spectacle de rue en nocturne sur la place de la halle, avec pour thème "Auvillar à travers le temps". Le spectacle est monté et présenté par l'association ACETO qui a déjà organisé un spectacle analogue il y a une dizaine d'années. Pour que ce spectacle soit une réussite, il est nécessaire de réunir 120 figurants.

Une première réunion d'information aura lieu le vendredi 13 mars à 21 heures à la salle des fêtes.

Venez nombreux pour partager des moments inoubliables de convivialité !

DANS CE NUMERO

Conseil Municipal du 5/12	p.2
Conseil Municipal du 22/1	p.3
Manifestations	p.4
Informations municipales	p.4-7
Carnet	p.7
Nouvelles du village	p.7
Echos	p.7
Vie scolaire et associative	p.7

www.auvillar.fr

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2008

Absent: Mr ROUX Jean-Pierre, excusé, a donné procuration à Mr Bernard ROBERT.

Date de la convocation : 1er Décembre 2008

CHAPELLE DU PORT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le projet de restauration de la Chapelle du port, établi par le S. D. A. P. et le dossier de consultation des entreprises
- ARRÊTE l'enveloppe financière d'un montant de 152 000 € HT soit 181 792 TTC
- DÉCIDE que l'opération fera l'objet d'un marché à procédure adaptée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents du marché de travaux, avec l'entreprise retenue, ainsi que toutes pièces y afférent.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 :

Les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2008, étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411 Versement capital décès		16 557 €
R 6419 Remboursement rémunération par GROUPAMA		16 557 €
R 722 Immobilisations corporelles		1 900 €
D 023 Virement section investissement		1 900 €
R 021 Virement de la section de Fonct.		1 900 €
D 2138 – Autres construction		1 900 €
D 2151-11 Voirie		3 100 €
R 1323-11 Voirie		3 100 €
D 2181-13 Sinistre église		10 500 €
D 2313-13 Sinistre église	10 500 €	

RÉMUNÉRATION DE L'AGENT RECENSEUR :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reverser l'intégralité de la dotation forfaitaire allouée par l'Etat à la Commune, évaluée à 2 190 € brut, à Mr Sylvain POZZO di BORGO, agent recenseur.

SUBVENTION FACADE - HABITATION CADASTRÉE B N° 314 :

Une aide d'un montant de 224 € sera allouée à Mme Simone MORO, pour la restauration d'une partie de la façade de son habitation, sise 3, route de Castel, cadastrée sous le N° 314 de la section B.

INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR :

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'accorder à compter du 1er Janvier 2008, à Mr Raymond VIGUIÉ, Receveur Municipal :

- une indemnité de conseil au taux de 100% - une indemnité de confection des documents budgétaires

CLASSEMENT DES VOIES :

L'ensemble des exploitants ayant été consulté, la vente des chemins d'exploitations étant terminée, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le classement dans le domaine public de plusieurs chemins ainsi que leur nouvelle appellation, conformément au tableau ci-dessous :

DENOMINATION ACTUELLE	LONGUEUR	NOUVELLE DENOMINATION	LONGUEUR CLASSEE V.C.	ETAT
ZH36	257 mètres	V.C. de Courrau	257 mètres	Revêtue état moyen
ZL 113	82 mètres	V.C. de Colombé	82 mètres	Revêtue état moyen
ZL 22	186 mètres	V.C. de Pangagnat	186 mètres	Revêtue état moyen
ZD 9	392 mètres	V.C. de Cayrac	392 mètres	Revêtue état moyen

CRÉATION D'UN TROTTOIR - RUE MARCHET :

Le chantier de construction des gites de Mr et Mme BRUNE étant terminé, le trottoir en béton désactivé, peut donc être exécuté.

A l'issue d'une consultation sommaire, Monsieur le Maire propose de confier ce travail à l'Entreprise MORINI, dont le montant du devis s'élève à 7 139,25 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (Abstention de Mr Laurent CAUWEL) :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire
- SOLLICITE auprès de la Communauté de Communes, une subvention au taux de 40% au titre des fonds de concours pour l'amélioration du cadre de vie.

RALENTISSEURS :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet définitif d'implantation de deux ralentisseurs, dont le but est de réduire la vitesse dans la traversée du village et de sécuriser ses entrées. Le montant des

travaux s'élève à 22 904 € HT. L'un d'eux sera installé Route de Castel, en face de la Salle des fêtes et l'autre Route de Valence, après le croisement du chemin du Peyrat. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet et sollicite une subvention auprès du CONSEIL GENERAL de Tarn et Garonne au titre de la répartition des amendes de police. La part restant à la charge de la commune peut être évaluée à 1 612 € HT.

ASSURANCES CONTRE LES RISQUES MENACANT LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les nouveaux contrats d'assurance de la Commune avec GROUPAMA D'OC.

CIMETIÈRE :

Le Conseil municipal, afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur, prendra dorénavant en charge, dans le cadre de la vente de concession ayant fait l'objet d'une reprise, les frais d'exhumations, et de fixer le prix des concessions à compter du 15 Décembre 2008 à :

- DESIGNATION : M2
- DURÉE : 30 ans
- TARIF : 80 Euros

La séance est levée.



La Chapelle Saint Catherine au port



SÉANCE DU 22 JANVIER 2009

Absent : néant

Date de la convocation : 17 Janvier 2009

AFFAIRE VERDIER :

Le 10 Novembre 2008 un arrêté de péril imminent a été pris en demandant aux co indivisaires de procéder aux travaux relevés par l'expert dans le délai d'un mois.

Aucune suite n'a été donnée par les indivisaires à cette injonction, il appartient donc à la commune de se substituer à eux, sachant que les dépenses engagées par la collectivité seront recouvrées sur l'indivision.

Un devis correspondant aux conclusions de l'expert a été demandé à deux entreprises.

La proposition jugée la plus intéressante est celle présentée par la SARL HILAIRE, dont le montant s'élève à 22 168,74 euros HT.

Considérant que l'entreprise devrait intervenir mi février, Monsieur le Maire propose, par anticipation du vote du budget primitif :

1- L'ouverture d'un crédit :

- de dépense budgétaire (article 4541) d'un montant de 30 000 euros afin de pouvoir entreprendre les travaux

- de recette budgétaire (article 4542) du même montant afin de recouvrer le montant des avances de la commune sur les indivisaires.

2- De recourir à un emprunt relais de trésorerie assorti d'un différé de remboursement de deux ans pour assurer le financement de cette opération. Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

FINANCEMENT DES TRAVAUX DE DISSIMULATION France TELECOM :

Le Syndicat Départemental d'Energie suggère aux élus que la redevance annuelle d'occupation du domaine public perçue par la commune de la part de France Télécom, lui soit reversée. Elle serait utilisée dans le cadre d'un programme annuel de travaux de dissimulation ou de renforcement de réseau en zone agglomérée.

La réflexion devra être approfondie, mais le Conseil Municipal donne son accord de principe.

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS :

Choix du Maître d'œuvre : La commune va très prochainement engager des travaux de réfection de plusieurs rues dans le centre ancien. Ce programme devrait débuter en 2009 par la Rue Saint-Pierre. Ces travaux seront effectués avec le concours d'un maître d'œuvre. A l'issue de la consultation restreinte lancée auprès de quatre cabinets d'architecture et après analyse des candidatures par la commission des travaux, Monsieur le Maire propose de retenir Mr Tony ROUILLARD, Architecte à LAUZERTE. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Demandes de subventions :

Le financement de ce projet ne pourra se faire sans les aides susceptibles d'être apportées par les organismes suivants : Etat (DGE), Conseil Régional, Conseil Général, Communauté de Communes. Ces travaux devraient pouvoir être financés à hauteur de 80%. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de subventions auprès de ces organismes.

AIDE A LA RESTAURATION DES FACADES :

Dans le cadre des aides communales allouées aux particuliers pour le ravalement des façades, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention d'un montant de 451 € à Mme Eliane LASCOURS, pour son habitation sise 26, rue de la Sauvetat, cadastrée sous le N° 1037 de la section B et une subvention de 800 € pour Monsieur Jean-Louis STELLA, pour son habitation sise 1, Chemin des Fontaines cadastrée sous le 1037 de la section B.

LOGEMENT T4 AU DESSUS DE LA MAIRIE – CHANGEMENT DE LOCATAIRE :

Le Logement T4 situé au dessus de la Mairie est attribué à Mr et Mme LEBON Patrick.

RESTAURATION DU MAÎTRE RETABLE :

La première tranche de travaux vise la dépose et la restauration de la structure. Le devis de l'Atelier PARROT s'élève à 20 270 H.T. - Le plan de financement est le suivant : DRAC 30% : 6 081 € - Conseil Régional 30% : 6 081 € - Conseil Général 25% : 5 067 € - Communauté de Communes : 1 521 € - Commune : 1 520 € Le Conseil Municipal approuve ce projet à l'unanimité.

CHANTIER INTERNATIONAL AVEC L'ASSOCIATION CITRUS :

Une réunion s'est tenue le 20 janvier 2009 afin d'arrêter le programme des travaux à réaliser durant ce chantier, qui aura lieu du 18 juillet au 8 août et qui réunira 10 à 12 volontaires internationaux. Les travaux porteront sur la restauration du lavoir. Par ordre de priorité les volontaires s'attacheront à : Remettre en état la toiture de la fontaine - Réaménager le seuil du bassin - Nettoyer les mousses et lichens - Réaliser un badigeon à la chaux sur les parties visibles en mortier bâtard. La commune versera une subvention à l'Association CITRUS d'un montant de 4 000 € et fournira les matériaux et le matériel. Mr Guy LAMER assurera l'encadrement technique du chantier. Le Conseil Municipal approuve ce projet à l'unanimité.



QUESTIONS DIVERSES :

Recensement de la population :

L'INSEE vient de communiquer le chiffre relatif de la population légale de la commune en vigueur à compter du 1er Janvier 2009 tel qu'il ressort du recensement de la population effectué en 2004 :

Population municipale : 985 - Population comptée à part : 49 - Population totale : 1 034

Ouverture au public de la Mairie :

A compter du 1er mars le secrétariat de Mairie sera fermé au public le lundi.

Réseau de protection incendie :

Mr Gilles COMPAGNAT précise au Conseil Municipal que Mr le Président du Syndicat des Eaux a répondu qu'en aucun cas le Syndicat n'était compétent dans le domaine incendie. Il renvoie toutes responsabilités sur la commune (état des bornes, contrôle du débit et de la pression), sans apporter d'éléments sur l'état du réseau. Il nous invite à faire effectuer ces contrôles par un organisme agréé.

Un courrier a été adressé au Commandant du Centre de Secours Principal de Valence d'Agen, lui demandant de nous apporter des précisions sur le matériel de contrôle acquit en 1998.

Prix de l'eau :

Mme Christine CAGNATI précise que le bureau du Syndicat des eaux a fixé le prix du m3 d'eau à 1,13 € et le montant de l'abonnement à 30 €.

Chiens errants :

L'arrêté municipal en date du 23 Août 1950 prescrit de "munir les chiens d'un collier et de les tenir en laisse ou muselés pour circuler sur la voie publique".

La Municipalité est décidée à faire respecter ces dispositions.

Un courrier sera adressé très prochainement aux propriétaires connus des chiens errants leur signifiant un premier avertissement avant sollicitation de gendarmes.

Fossés :

Des travaux d'entretien seront réalisés en 2009 pour la somme de 3 000 €. Mr MONESTES Jean-Michel et Arnaud BROUGNON sont chargés d'établir le plan des travaux à exécuter en priorités.

Réception des nouveaux arrivants et des Présidents d'Associations :

La réception est prévue le 25 Janvier 2009 à la Mairie.



Disparition

Nous apprenons le décès accidentel de Gilles Soucayet survenu le 12 janvier à St Cirice. Gilles Soucayet était agriculteur à Auvillar et a été conseiller municipal de 1995 à 2008. Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille.



Manifestations

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEUR
28 février	Assemblée générale Halle aux Grains suivie d'un repas	Halle aux grains
1er mars	Loto des aînés	Age d'Or
05 mars	Journée de l'âge d'or	Age d'Or
22 mars	Repas de la Gaule auvillaraise ouvert à tous	La Gaule
28 et 29 mars	Parcours du cœur - plusieurs randonnées autour d'Auvillar	Office du tourisme
05 avril	Marché des couturières sous les arcades	Office du tourisme
05 avril	Opération débroussaillage entre Peyrat et rue des Nobles appel à volontaires	Mairie
24 avril	20h30 Réunion publique - Salle des fêtes	Mairie
21 au 24 mai	Les Bretons à Auvillar	Garoust
6 et 7 juin	Fête de la St Noé	St Noé
13 juin	Journée jazz d'Oc	Office du tourisme
21 juin	12h30 repas de la pêche au lac de la Mique ouvert à tous	La Gaule auvillaraise
26 juin	Spectacle de danse	Jazz danse
27 juin	St Jean - concours de pétanque 14h30 au port repas : 20 h - bal : 21 h - feu de la st Jean : 22 h	Cochonnet
28 au 30 juin	Passage d'une marcheuse de l'association "quelques pas pour la vie"	Auvillar en fête

Sécurité routière : des choix et des actes

Nous en avons parlé, nous agissons.

Les Auvillalais auront remarqué que la montée du Peyrat est passée en sens interdit total dans le sens de la descente et en sens interdit « sauf riverains » dans le sens de la montée! Ces changements ont été réalisés suite à la demande des riverains du quartier du port.

Les miroirs routiers ont été remplacés ou repositionnés aux carrefours dangereux et bientôt deux ralentisseurs, ainsi que deux feux clignotants viendront compléter la sécurisation de la traversée du village.

Un ralentisseur sera installé devant la salle des fêtes, l'autre entre le garage Tournié et la pharmacie. Pour apporter plus de sécurité aux abords de la pharmacie, des feux clignotants alimentés en énergie solaire seront positionnés. L'un à la montée, à hauteur du chemin de Salut, l'autre à la descente, quelques dizaines de mètres avant la pharmacie. Mais la prudence reste le meilleur rempart contre le risque d'accident !

Chiens errants et déjections sur la voie publique.



Devant la récurrence de la divagation des chiens mais aussi de la présence des déjections dans les rues du village, la municipalité va agir ! La réponse à ces incivilités se décompose en trois actions concrètes :

- Le Maire a prévenu les gendarmes qu'ils seraient sollicités en cas de constat de divagation,
- Le Maire prend un arrêté municipal qui sera porté à la connaissance de la population,
- Les contrevenants à l'arrêté municipal seront personnellement avertis par courrier. Le maire en appelle une dernière fois à la responsabilité de chacun afin que notre village garde le meilleur aspect de propreté.

Travaux : Rue St Pierre et petite rue Lagarde

La municipalité s'engage dans la réfection du centre du village. Après la rue Gérard refaite en fin d'année, ce sera au tour de la rue St Pierre et de la petite ruelle parallèle à celle-ci. Le cabinet d'architecte Rouillard de Lauzerte a été choisi pour conduire la maîtrise d'œuvre. Les travaux devraient débuter en d'octobre 2009 pour une durée estimée de trois mois (hors aléas). La municipalité doit prendre contact d'ici quelques jours avec les riverains, pour une réunion d'information et de concertation.



Chantier international avec l'Association Citrus

Suite de la page 1

Il sera le théâtre, du 18 juillet au 8 août, de moult discussions tant en anglais qu'en français, de nombreuses explications techniques sur sa réhabilitation, de rencontres improbables et de moments festifs inoubliables.

En partenariat avec l'association Citrus, la commune mettra son cœur dans la remise en valeur de ce site grâce à l'encadrement de M Lamer et à l'enthousiasme des Auvillalais, aidés par une douzaine de jeunes venant des quatre coins du monde.

Échanges culturels et discussions techniques
Grands ou petits, tout le monde sera invité en ce coin d'histoire pour suivre la rénovation du lavoir et partager des moments conviviaux au-delà des apparences et des frontières.



Le lavoir en janvier 2009

1er marché aux couturières

Vous aimez la couture, le tricot ou les loisirs créatifs, ce marché est organisé pour vous. Pour y vendre, tissus et galons qui encombrant vos tiroirs. Pour y trouver des idées, des objets réalisés par diverses associations ou particuliers.

Les enfants ne sont pas oubliés, un atelier d'activités manuelles leurs sera dédié. Les exposants peuvent s'inscrire à l'office du tourisme, pour la modique somme de 10 euros. L'originalité, la convivialité et l'enthousiasme de tous feront de ce marché un événement que vous viendrez découvrir nombreux. Ce marché aura lieu le dimanche 5 avril place de la halle, sous les arcades.

90ème anniversaire de l'armistice

Mardi 11 novembre, les habitants d'Auvillar et les visiteurs étaient invités à participer à la commémoration du 90ème anniversaire de l'armistice de la guerre de 14-18.

Pour cette occasion, les enfants des écoles ont brillamment chanté la Marseillaise en souvenir des victimes de ce qui fut une grande boucherie, mais aussi en souvenir des victimes des autres conflits, car cette journée est bien celle du souvenir.

« Ceux qui oublient le passé sont condamnés à le revivre » dit le proverbe et en effet, qui se soucie aujourd'hui de faits qui ont eu lieu il y a si longtemps ? Heureusement, grâce entre autres au travail des enseignants, non seulement les élèves étudient l'histoire mais ils participent depuis longtemps aux diverses cérémonies commémoratives.

Le « devoir de mémoire » n'est pas quelque chose que l'on impose ; il vient du cœur. Souhaitons que ce jour du 11 novembre soit celui d'un grand rassemblement et que la présence des enfants serve d'exemple pour tous.

Rappelons que le jour du souvenir existe dans de nombreux pays. Les pays anglo-saxons ont adopté le coquelicot comme symbole de cette journée de mémoire. En France, nous avons adopté le bleuet. La tradition veut qu'il y ait deux minutes de silences à 11 heures le 11ème jour du 11ème mois, moment auquel l'armistice de 1918 prit effet.



Billet d'humeur...

suite de la page 1

Les débats du conseil municipal sont sereins, constructifs et riches. L'épisode de la tempête Klaus du 24 janvier a été un révélateur d'une solidarité municipale (presque) sans faille (on n'a sans doute pas été parfaits). Ce coup de vent nous a montré à quel point nous étions petits devant les affres de la nature et combien nous devons relativiser les « petites » misères qui nous empoisonnent la vie. Je pense qu'Auvillar est à la croisée des chemins ! Beaucoup de changements s'opèrent à la tête de associations auvillaraises. Pleins de projets sont mis sur la table. La municipalité montre sa volonté de travailler en étroite relation avec l'Office du Tourisme, mais aussi avec tous les responsables d'associations, particulièrement avec feu «l'Intersociété», devenue «Auvillar en fête»

Je ne vous dirai pas que nous sommes tout à fait sereins à l'annonce de la suppression de la taxe professionnelle, car si des financements de substitution ne viennent pas compenser ce manque, nous aurons des difficultés pour conduire tous nos projets!! Mais soyons positifs. Auvillar va mieux, on y vit bien et y être élu ce n'est pas désagréable. Bref à Auvillar l'air qu'on respire semble léger...C'est peut être l'arrivée du printemps !

Gilles Compagnat
Adjoint au maire

Une décharge sauvage découverte à Auvillar

C'est au cours d'une promenade qu'un auvillalais a eu la désagréable surprise de tomber sur une décharge sauvage de dix pneus de camion dans la nature. Ceci nous amène à nous poser quelques questions sur le civisme de certaines personnes. Est-ce pour éviter de payer la déchetterie ? Un tel irrespect de la nature est navrant et considérant qu'il n'y a pas de petits actes d'incivisme, les autorités compétentes ont été prévenues et l'enquête est en cours.



Le mot du Maire - suite de la p. 1

D'autres, les bénévoles, au travers d'un tissu associatif dense, oeuvrent pour animer notre cité au quotidien. Il serait long de rappeler toutes les animations et manifestations qui se préparent : citons ceux qui réfléchissent à une meilleure Saint Noé, ceux de Garoust qui préparent la réception des Bretons de Saint Servant sur Oust, ceux qui travaillent pour la Saint Jean, la fête du Port, "viens peindre mon village", la brocante, la "canine", le marché potier, le marché de Noël, sans oublier les visites guidées...et ceux qui mettent en place une "nouvelle" Saint Pierre. Mais ne perdons pas de vue que ces bénévoles, sans cesse sollicités, peuvent avoir des moments de découragement. Que de nouvelles bonnes volontés n'hésitent pas à les rejoindre pour donner un peu de leur temps et leurs idées dans une dynamique constructive et enrichissante pour tous.

Pour tout ce travail effectué dans une ambiance amicale et chaleureuse, je remercie tous les présidents d'associations, les enseignantes, le personnel communal pour leur investissement au service de la cité.

Auvillar vit ...Vive Auvillar



Tempête

Le 24 janvier, la commune a failli s'envoler...

Arbres arrachés, toitures endommagées, lignes électriques à terre, la situation d'Auvillar était semblable à celle de beaucoup d'autres communes du département. Trois jours sans électricité, voici la situation telle qu'elle a été vécue par les habitants, les élus et les employés municipaux le samedi 24 janvier.

Vers 5h30, le vent commence à souffler très fort. A 6h17, le courant est coupé.

7h30 : Aux premières lueurs du jour, plusieurs élus se retrouvent à la Mairie. Malgré le danger, quelques-uns ont déjà fait une tournée pour constater les premiers dégâts. Plusieurs routes sont bloquées par les arbres tombés en travers, des lignes électriques et téléphoniques sont à terre.

8h30 : La tempête fait rage, des tôles se détachent des toitures, des volets sont arrachés et tombent dans la rue ; la tour de l'horloge perd ses premières tuiles qui viennent se fracasser contre les maisons. Deux cantonniers, Christian et Jean-Maurice arrivent. En compagnie de quelques conseillers, les premiers arbres sont débités puis dégagés dans les fossés. Ca durera toute la matinée et malgré les protections, ils reviendront trempés.

Ce samedi devait avoir lieu un pot d'accueil pour les nouveaux arrivants à Auvillar. Ce sera pour plus tard.

11h00 : Un premier bilan est dressé ; plusieurs bâtiments ont été abîmés. Auvillar est sans électricité donc sans chauffage pour beaucoup et pour certains, sans eau.



Les volets arrachés par le vent

12h00 : Le temps est redevenu relativement calme. Les quelques rares informations disponibles sont affichées en Mairie où une permanence sera assurée tout le weekend. Si certains s'impatientent de voir revenir l'électricité, la plupart des habitants prennent les choses avec philosophie. Surtout les aînés qui «en ont vu d'autres». A l'unanimité, hormis le manque de chauffage, le plus embêtant était le risque de perdre le contenu des congélateurs. Des tournées ont été organisées par les élus pour visiter les personnes âgées et des bougies ont été distribuées dans les foyers en ayant fait la demande.

Si des personnes ont pu s'étonner de ne pas recevoir plus d'informations, c'est bien compréhensible, mais il faut se souvenir que la Mairie dépend de ce que lui donnent comme informations la sous-préfecture, ERDF, etc.



Les cantonniers dans la tempête



La Garonne était devenue envahissante...

Réunion publique : Bilan et perspectives.

Après une année de mandat, la municipalité organisera une réunion publique le vendredi 24 avril en soirée à la salle des fêtes. Nous ferons un bilan de cette première année et tracerons avec les Auvillalais les perspectives et les projets futurs. Cette réunion sera aussi l'occasion de réunir les "nouveaux arrivants" et les anciens auvillalais, dans une ambiance conviviale.

ECHOS

Félicitations à Mathias Monset, 22 ans, élu meilleur apprenti de Tarn-et-Garonne face à plusieurs centaines de candidats.

Déménagement réussi et locaux spacieux pour la pharmacie qui se trouve maintenant route de Valence.

Réussite pour le marché de Noël qui bien que s'étant déroulé sous une petite pluie a attiré beaucoup de monde.

Merci et bravo à tous les citoyens de la commune qui ont mis la main à la pâte pour aider les autres lors de la tempête du 24 janvier. Un bel élan de solidarité.

Attention : A compter du 1er mars le secrétariat de Mairie sera fermé au public le lundi. La décision a été prise par le Conseil Municipal afin de permettre aux secrétaires de se concentrer plus efficacement sur les tâches administratives.

DECES

Nous déplorons le décès de :

Serge GARCIA le 17/10/2008 à AGEN

Ida JENNI veuve ABEILLÉ le 24/11/2008 à AUVILLAR

Gisèle MARRASSÉ épouse GOARANT le 04/12/08 à TOULOUSE

Roger CHAUDORDY le 13/12/08 à AGEN

Roger LOIGNON le 21/01/09 à AUVILLAR

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

NAISSANCES

Nous accueillons avec plaisir la naissance de :

Kays PAGES le 02/11/08 à AGEN

Shayna PRUNIER le 01/12/08 à AGEN

Maïa LAMY le 24/12/08 à AGEN

Maëli BEDANNE né le 27 janvier 2009 à AGEN

Félicitations aux heureux parents.

Les écoles à la une

L'école d'Auvillar accueille 44 élèves en maternelle et 73 en élémentaire.

ECOLE MATERNELLE

Début octobre, les élèves de maternelle ont participé à une sortie USEP en forêt de Montech.

Le 4 décembre, ceux de GS et CP ont pris la direction de Montauban pour une animation autour des "légumes dans la ville" - sortie malheureusement raccourcie en raison de la météo. Puis dans le cadre des festivités organisées par la CC2R au mois de décembre, les élèves d'Auvillar ont assisté au spectacle "Blablabus" de Zut. Enfin l'année s'est terminée par le passage du Père Noël qui a apporté à chaque élève de maternelle un très joli livre.

La sortie du mois de janvier s'est faite les 29 et 30 lorsque les élèves de MSGS, CP et Ce se sont rendus au salon du livre de Valence d'Agen pour y rencontrer des auteurs illustrateurs. Quant à la sortie du mois de février, elle se fera au musée Ingres où les élèves de GS/CP participeront à deux ateliers culturels.

ECOLE ELEMENTAIRE

En élémentaire, les élèves partiront du 25 au 29 mai en classe de découverte à Porté-Puymaurens dans les Pyrénées-Orientales.

Ils feront des randonnées pour découvrir la faune et la flore, se rendront au parc animalier des Angles, au four solaire d'Odeillo. Ils visiteront aussi la cité fortifiée par Vauban : Mont-Louis...

Au mois de mai 2009, les élèves de l'école maternelle et du CP rencontreront l'illustratrice Delphine Chedru, les CE1/CE2 et CM1/CM2 recevront un auteur.

Les élèves et leurs enseignantes remercient les commerçants d'Auvillar qui donnent chaque année des lots pour le loto. Les bénévoles dégagés permettront aux élèves de compléter la bibliothèque mais aussi de faire un voyage de fin d'année.

Avis aux associations...

Desormais, le Petit Journal d'Auvillar vous réserve une place pour annoncer vos manifestations. Vous pouvez nous envoyer un (tout petit) texte accompagné d'une photo.

Bouger pour votre cœur, les 28 et 29 mars.

Pour la 1ère fois en Tarn et Garonne, un parcours du cœur sera organisé dans le cadre de la journée nationale, coordonnée par la Fédération Française de Cardiologie. L'office du tourisme identifie plusieurs sentiers de randonnées pédestres. Cette manifestation a pour but de promouvoir la pratique d'une activité sportive afin de garder son cœur en bonne santé. Un pôle d'information sur la prévention des maladies cardiovasculaires se tiendra place de la Halle. Des restaurateurs sont également associés à cette démarche et proposeront des menus spécialement adaptés. Gageons que ce week-end, en particulier, Auvillar aura du cœur !



Les amis des chats

La prolifération des chats dans le village commence à poser quelques problèmes.

L'association «les amis des chats» dont le siège est à la mairie de Roquecor intervient dans les communes qui l'y autorisent (c'est le cas d'Auvillar) pour capturer et stériliser les chats errants pour en limiter la reproduction, distribuer des bons de stérilisation aux particuliers, placer les chats abandonnés, informer.

L'association a besoin de bénévoles pour continuer son action sur Auvillar.

Téléphone : 06 47 53 34 85

E-mail : info@les-amis-des-chats.com

<http://www.les-amis-des-chats.com/fr>

Auvillar en fête

L'assemblée générale de l'Intersociété a eu lieu le 29 janvier.

Le nouveau bureau est le suivant:

Président: Francis Sohier

Trésorière: Emilie Krust

Secrétaire: Sylvain Pozzo di Borgo

L'Intersociété change de nom et s'appelle désormais "Auvillar en fête". Rôles:

- gérer le planning annuel des manifestations et AG des associations membres

- gérer le matériel commun (frigo, sono, matériel loto, cuisine salle des fêtes)

- consentir des prêts aux associations passagèrement en difficulté

- superviser les fêtes de la Saint Jean et du 15 août

- Faire la passerelle entre la mairie et les associations pour diverses manifestations

Important : "Auvillar en fête" ne sera pas moteur pour gérer la fête de la Saint Pierre qui demande beaucoup d'énergie et de moyens. Le bureau informe les membres présents que si cette fête doit être maintenue, les associations intéressées, ainsi que les habitants motivés, peuvent se manifester et proposer des idées.

Cotisations des associations membres :

- passage de la cotisation annuelle de 30 à 20 euros

- la location du groupe frigo et de la sono sera gratuite pour les associations à jour de leur cotisation

- "Auvillar en fête n'achètera plus de papier pour les affiches il sera à la charge de chaque association.

